

## **DELIBERATION N° 28**

<p style="text-align: center;"><b>Contrat Urbain de Cohésion Sociale</b> <b>Programmation d'actions 2011 complémentaires</b></p>
--

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents :33*

*Nombre de votants :38*

#### **LE 15 DECEMBRE DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 7 décembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents**: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°30), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°16), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés**: Mme LEGRAND Vérane, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme LEGRAS Liliane, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°29), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°15).

**Pouvoirs ont été donnés par**: Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. BEGOS Yves, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme MELE Claire à M. LAPENA Christian, M. CHAUVIERE Jean Claude à M. TAVERNIER Eric, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°15).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose qu'une première programmation d'actions 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été approuvée par le Conseil Municipal le 26 mai 2011. Comme convenu avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, il est possible d'engager maintenant les crédits disponibles (8 784 euros, répartis comme suit : Ville : 4 974 euros, Acsé : 3 810 euros). Au vu du succès de l'action « Accompagnement social global » mise en place par l'association Ensemble vers l'insertion et l'emploi, il est proposé de soutenir des places supplémentaires (cf. présentation ci-jointe).

Ce projet vise les personnes en difficultés, résidant dans les quartiers prioritaires de Dieppe, non intégrées dans les dispositifs d'accompagnement existants (RSA, PLIE, CIVIS...), mais présentant les mêmes problématiques, notamment les demandeurs d'emploi de longue durée (ASS...), les jeunes, les bénéficiaires de l'AAH... Ce projet complète effectivement les dispositifs de droit commun et répond aux besoins des territoires et des publics prioritaires (aide administrative et budgétaire, insertion sociale et professionnelle, santé, logement).

En plus de cette programmation, il est envisagé, comme les années précédentes, de cofinancer une action soutenue par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 4 000 €, « Permanence de la psychologue de vigie violences » du CIDFF.

Considérant l'avis de la commission n° 2 en date du 06 décembre 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette programmation d'actions,
- d'accorder les subventions suivantes inscrites au budget 824 - 6574 - 378 soit 4 974 € pour Ensemble vers l'insertion et l'emploi et 2 400 € pour le CIDFF
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les porteurs de projets.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire